



Avis de Soutenance

Madame Malvyna VANDAMME

Etudes hispaniques

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'amnistie en Argentine: étude des discours politiques et juridiques de la Transition (1983-1989).

dirigés par Madame Carmen PINEIRA TRESMONTANT et Madame Mélanie TREDEZ-LOPEZ

Soutenance prévue le **vendredi 20 juin 2025** à 14h00

Lieu : 9 rue du Temple, 62000 ARRAS. Bâtiment Recherche

Salle : des colloques

Composition du jury proposé

Mme Carmen PINEIRA TRESMONTANT	Université d'Artois	Directrice de thèse
Mme Mélanie TRÉDEZ-LOPEZ	Université d'Artois	Co-directrice de thèse
M. Nicolas BALUTET	Université Polytechnique Hauts-de-France	Rapporteur
Mme Silvia PALMA	Université de Reims Champagne-Ardenne	Rapporteuse
M. Jan GOES	Université d'Artois	Examineur
M. Henry HERNÁNDEZ-BAYTER	Université de Lille	Examineur
M. Stéphane PATIN	Université Paris Cité	Examineur

Résumé :

L'étude menée au sein de la présente recherche doctorale s'inscrit dans le cadre spatio-temporel de la Transition démocratique argentine des années 1980 et cherche à saisir en quoi les lois de Punto Final (1986) et d'Obediencia Debida (1987), promulguées sous le gouvernement de Raúl Alfonsín, ont offert aux militaires une amnistie déguisée. Ce travail de recherche pluridisciplinaire (histoire, droit, sciences politiques et linguistique) s'inscrit dans le champ de l'Analyse du discours et prend appui sur une analyse de textes réunis en corpus : ce corpus est principalement constitué des débats parlementaires autour de ces deux lois en 1986 et 1987, ainsi que des allocutions présidentielles et des textes de lois eux-mêmes. L'exploration textuelle montre que les débats ont opposé les parlementaires tenants d'une amnistie déguisée et leurs contradicteurs. Ainsi, le concept d'amnistie, au cours de ces débats, prend des sens variés en fonction des émetteurs. En fin de compte, le choix des mots et les stratégies discursives mobilisées par le gouvernement et le Législateur ont donné lieu à diverses interprétations des textes de loi, ce qui explique que les lois de Punto Final et d'Obediencia Debida sont associées aussi bien socialement que politiquement et juridiquement à une loi d'amnistie.